



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accession à la propriété

Question écrite n° 9529

Texte de la question

M. Guy Geoffroy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'abandon de la prime à l'accession très sociale (PATS). Le dispositif a permis de financer 387 opérations en un an, ce qui est, à l'évidence, trop faible pour être satisfaisant quand l'ambition du ministère est d'en financer plusieurs milliers par an. La suppression de cette prime dans le budget du logement pour 2003 apparaît donc comme justifiée. Néanmoins, certains organismes de logements sociaux de la région parisienne, s'ils reconnaissent l'échec de la mesure en Ile-de-France, en attribuent les raisons plus à l'inadéquation des plafonds de ressources retenus avec la réalité francilienne qu'au dispositif lui-même. Ainsi les conclusions tirées de l'expérience de la PATS peuvent apparaître, en Ile-de-France, légèrement faussées. Il lui demande donc si une reconduction du dispositif ne serait pas souhaitable en région parisienne afin de disposer d'éléments complémentaires d'évaluation et d'être ainsi réellement assuré de ne pas priver les Franciliens les plus modestes d'une facilité d'accès à la propriété.

Texte de la réponse

La création de la prime à l'accession très sociale (PATS) partait du constat d'une insuffisance de l'offre de logements neufs en accession à la propriété pour des ménages modestes dans les secteurs connaissant une importante tension des prix. L'idée était de verser, sous certaines conditions, une subvention de 10 700 euros aux promoteurs qui s'engageraient à abaisser du même montant le prix de vente des logements réalisés. Cette décote devait évidemment s'apprécier par rapport aux prix moyens constatés dans les bassins d'habitat concernés par les programmes immobiliers. Afin de tester l'effet de cette mesure sur l'offre de logements, il a été décidé de la mettre en oeuvre sous forme expérimentale pendant un an et pour 1 000 logements. Au terme de cette expérimentation, à peine 600 logements auront, en définitive, été déclarés éligibles à la prime. Ce dispositif n'apparaît donc pas à l'échelle des ambitions que s'est fixées le Gouvernement en matière d'accession à la propriété. En revanche, les enseignements qui pourront être tirés de cette expérimentation alimenteront la réflexion lancée sur la promotion de mécanismes de financement aptes à rendre possible un engagement annuel d'opérations qui se chiffrerait en milliers.

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9529

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5095

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2986